MARIAGES du 13. — Emile Morel, 22 ans, employé de commerce et Hortense Couteau, 22 ans, sans profession. — Henri Suys, 25 ans, tisserand et Angèle Lecomte, 25 ans, journalière. — Ildevert Vandenbroucke, 39 ans, mouleur et Coralie Pipart, 33 ans, bobineuse. — Louis Bouthes, 29 ans, tisserand, et Palmyre Déregnaucourt, 25 ans, bobineuse. — Léopold Blancq, 27 ans, tisserand et Rosalie Mengels, 21 ans, soigneuse. — Alphonse Vandaele, 24 ans, tisserand et Blondine Gosman, 24 ans, tisserande. — Martin Gosman, 21 ans, tisserand et Elisabeth Denaet, 23 ans, soigneuse. — François Edfrennes, 22 ans, tisserand et Marie Vanmarcke, 27 ans, piquûrière. — François Vanbecke, 54 ans, chauffeur et Clémence Catoire, 49 ans, ménagère. — Lambert Jockmans, 43 ans, menuisier, et Pulchérie Voisin, 45 ans, couturière. — Pierre Jamart, 19 ans, apprêteur et Philomène Leclercq, 19 ans, ménagère.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 AU 14 JANVIER. — Jean Florin, Marlière. — Edmond Vanwynsberghe, Vieille Place. — Irma Delmarquette, Baillerie. — Angèle Fonlon, rue du Moulin. — Ernest Castelain, Houzardo. — Eloi Leleu, Vieille Place. — Marie Leveugle, Ste-Marguerite. — Marie Imbrecht, rue du Greffier. — Edouard Deruyck, Crétinier. — Jules Desrumaux, Houzarde. — Camille Braye, petit Tournay. — Marie Maclin, Vieille Place.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 AU 14 JANVIER. — Victoire Desmnlier, 66 ans; ménagère, Baillerie. — Alfred Moulard, 3 ans 1 mois, Sartel. — Blanche Lombaerde, 3 semaines, petit Tournay. — Louis Devlaeminck, 69 ans, tisserand, Sartel. — Louis Lezy, 13 ans 3 mois, Laboureur. — Elisa Pauwels, 66 ans 8 mois, rentière, rue de l'Eglise. — Jean Varras, 78 ans 1 mois, sans profession, Hôpital.

MARIAGES du 8 janvier. — Paul Decourcelle, 30 ans, trieur de laine et Alphonsine Lampe, 28 ans, tisserande. — Henri Catteau, 30 ans, ouvrier charpentier et Marie Frappez, 22 ans, soigneuse. — Henri Fourez, 25 ans, tisserand et Florence Dedeurwaerder, 21 ans, tisserande. — Charles Delcroix, 29 ans, tisserand, et Sophie Doutreluingne, 23 ans, peigneuse. — Henri Lambin, 42 ans, apprêteur et Pauline Tondeleir, 32 ans, journalière. — Auguste Vanmeenen, 23 ans, tisserand et Mathilde Vanderzaerde, 24 ans, tisserande. — Alphonse Delhaize, 39 ans, tisserand et Marie Dolpheus, 28 ans, tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 7 JANVIER. — Louis Delgatte, 39 ans, marchand de légumes et Julie Sonneville, 41 ans, cabaretière. — Jean-Baptiste Malfait, 24 ans, tisserand et Philomène Samaille, 21 ans, tisserande. — Arthur Lesage, 19 ans, monteur de jacquarts et Marie Dancette, 20 ans, tisserande. — César Pharadmou, 27 ans, teinturier et Elise Dancette, 23 ans, journalière. — Heuri Lahlie, 73 ans, industriel et Augustine Martez, 20 ans, sans profession. — Emile Vanmeenen, 22 ans, tisserand et Maria Nys, 19 ans, soigneuse.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Briot-Lepers**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Hyacinthe-Joseph Lepers**, rentière, veuve de Monsieur **Ferdinand-Joseph Briot**, décédée à Wattrelos, le 13 janvier 1883, dans sa 73e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 16 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 17 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures 1/4, hameau du Gauquier, (chez M. Louis Briet.)

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera chanté en la même église, le jeudi 15 février, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille **Laignel**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle **Sophie-Henriette-Thérèse Laignel**, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1883, à l'âge de 81 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 15 janvier, à 9 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 16 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin-de-Fer, 14.

Les amis et connaissances de la famille **Leduc-Nifle**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Léopold-Joseph Leduc**, veuf de Dame **Charlotte-Marguerite Nifle**, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1883, dans sa 83e année, sont priés de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 16 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 15, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 30.

Les amis et connaissances de la famille **Lebrun** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Louis-Joseph Lebrun**, décédé à Roubaix, le 14 janvier 1883, dans sa 61e année, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 16 courant, à 2 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 16 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Stéphanie-Camille-Augustine-Marie-Joseph Motte**, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, épouse de Monsieur **Wilfrobald Wibaux**, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1882, dans sa soixantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit que les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer le mercredi 17 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 16 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Coralie Parsy**, décédée à Roubaix, le 22 janvier 1882, dans sa vingt-sixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation; sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 17 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Coralie Loman**, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1882, dans sa 21e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

TOURNAI. — On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« On est toujours sans nouvelle du concierge de l'Evêché. Nous croyons devoir mettre le public en garde contre certains bruits qu'on fait courir à son sujet. Tout ce que nous savons de certain à l'heure actuelle, c'est que deux jeunes gueux, de la fine fleur, gravement compromis, ont été appelés hier au Parquet. »

GAND. — Encore une disparition qui fait beaucoup parler à Gand. Un jeune homme de 18 ans, habitant de Prinsenhof, a disparu depuis quelques jours de la maison paternelle sans laisser de ses nouvelles.

NAMUR. — *Deux noyés.* — Lundi, un affreux malheur est venu jeter la consternation dans deux paisibles communes des bords de la Meuse.

Un nommé Binamé, plafonneur, et un jeune homme d'une vingtaine d'années, descendaient la Meuse, à Yvoir, sur une nacelle chargée, qu'ils manœuvraient avec difficulté, n'ayant aucune notion de la navigation, lorsque tout à coup ils furent pris dans un courant qui emporta l'embarcation avec une rapidité effrayante et vint la briser en mille pièces contre une des piles du pont de Houx. Ces deux infortunés furent précipités dans la Meuse et s'y noyèrent.

Binamé laisse une veuve et trois enfant en bas âge.

FAITS DIVERS

— LES PRIÈRES PUBLIQUES. — Une foule considérable de curieux s'est rendue dimanche, à midi, sur la place du Parvis-Notre-Dame et dans les rues avoisinantes, pour assister au défilé des corps constitués et des régiments qui se sont rendus à la cathédrale, à l'occasion des prières publiques dites pour attirer la bénédiction du ciel sur les travaux du Parlement.

A onze heures un quart, le service d'ordre a été organisé. M. Belin de Ballue occupe le boulevard du Palais; M. Mironneau, les rues d'Arcole, de Lutèce, du Cloître-Notre-Dame, le Parvis; M. Jarrigo, les abords de l'église métropolitaine; les agents du 5e arrondissement et ceux de la brigade des voitures occupent les ponts.

A onze heures et demie, les troupes arrivent, et sont massées dans l'ordre suivant :

La gendarmerie de la Seine, la garde républicaine à cheval, la garde à pied, les pompiers, un bataillon de gendarmerie mobile, les 24e et 119e régiments de ligne, le 7e régiment de cuirassiers, les 8e et 9e régiments de dragons, deux batteries d'artillerie. Ces troupes sont sous le commandement du général Lecointe, gouverneur de Paris, et des généraux Rolland, Millot, Brémens et Friant.

A midi moins un quart commence le défilé des corps constitués : le corps diplomatique, les sénateurs, les députés, la cour de cassation, les différentes chambres des tribunaux, le conseil d'Etat, la cour des comptes, le personnel de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police, celui des ministères, la députation des officiers de l'armée, etc.

A l'intérieur de l'église, où l'on ne pénètre tout d'abord qu'au moyen de cartes d'invitation, le service est assuré par M. Leclerc, officier de paix du IVe arrondissement.

Des siéges sont réservés pour toutes les autorités. Lorsque tous les invités sont placés, on permet à la foule d'entrer dans les bas-côtés, et le service solennel commence par l'exécution d'un morceau religieux, joué par la musique de la garde de Paris.

Les prières sont dites par l'archiprêtre de Notre-Dame, assisté de tout son clergé. A l'élévation, les trompettes sonnent la marche, les tambours et les clairons battent et sonnent aux champs, les drapeaux s'inclinent et les troupes portent les armes.

Après le *Salvam fac Rempublicam* qui termine la cérémonie, les députations se retirent dans l'ordre d'arrivée et sont reconduites à leur point de départ par l'escorte de cavalerie qui les a amenées.

A une heure moins un quart, le défilé des troupes a lieu et, à une heure et demie, la place du Parvis avait repris son aspect accoutumé.

— Beaucoup de gens ignorent que nos fleuves français roulent de l'or ; rien n'est plus vrai pourtant. Voici ce que dit un de nos confrères :

« L'or a en France ses principaux gisements dans les Alpes, les Pyrénées et les Cévennes.

» Les cours d'eau qui sortent de ces montagnes ne font que charrier les parties du métal détachées des roches.

» Les principaux cours d'eau aurifères des Alpes sont : le Rhône, le Rhin et l'Arve.

» Ceux des Pyrénées sont : l'Ariége, la Garonne, le Salat.

» Ceux des Cévennes sont : l'Ardèche, la Cèze, le Gardon, l'Hérault.

» Le Rhône charie des paillettes d'or et même des pépites.

» La richesse de ce fleuve eut jadis une importance réelle. Elle donna lieu à une industrie, celle des ergailleurs que, sous Louis XI et jusqu'à Louis XIV, on désigna : *ouvriers, cueilleurs de paillettes d'or.*

» Ces ouvriers couraient de graves dangers pour atteindre le métal précieux dans les bas-fonds du lit du Rhône. Les appareils qui permettent de sonder les profondeurs d'un cours d'eau ou de la mer étaient loin d'être connus et le succès de l'opération dépendait de la force des organes respiratoires du plongeur.

» Il y avait des cueilleurs d'or à la Roche de Glun, à la Voulte, à Saint-Pierre de Bœuf, à Condrieu, à Givors, à Miribel, localités du bassin du Rhône.

Ils trouvaient les paillettes d'or en soulevant de grosses pierres et en enlevant le sable qui les environnait.

» Au commencement du siècle dernier, le Rhône fournissait une telle quantité de ce même métal qu'un grand nombre d'ouvriers de Lyon y trouvaient un lucre honnête.

» Cette industrie n'existe plus. Les ravageurs succédèrent aux orpailleurs.

» Ce fut dans la traversée de Paris que ces derniers exercèrent le plus lucrativement leur industrie en fouillant les berges de la Seine, d'où ils retiraient les morceaux de fer ou de cuivre, et, dit-on, des parcelles d'or provenant des cendres et résidus d'ateliers d'orfévrerie jetés dans les ruisseaux et emportés dans le fleuve.

» Il n'y a que les vieux Parisiens qui se souviennent de ces ravageurs que l'on voyait sur tout au bas du quai de l'Horloge et du quai des Orfèvres, triant dans un baquet les épaves précieuses qu'ils ramassaient dans la vase.

» Comme production d'or, en France, on cite la trouvaille faite en 1868 par un laboureur des environs de Saint-Quentin.

» En labourant, il heurta une grosse masse minérale qu'il prit pour du fer ; puis, ce fer montrant çà et là quelques taches jaunes, il se dit que ce pourrait bien être du cuivre.

» Il vendit cette masse à un marchand de casserolles qui, ne pouvant, dit-il, rien faire de ce cuivre, le rapporta au laboureur en réclamant les quelques francs qu'il l'avait payé.

» Il y eut discussion et expertise. L'expert déclara que cette masse était d'or et représentait une valeur de 30.000 francs.

» Alors le marchand de casserolles fit valoir son droit de propriété et voulut reprendre le magot. Le laboureur s'y opposa. De là procès qui se termina par un jugement ordonnant la restitution du métal au laboureur de Saint-Quentin. »

GAMBETTA ET BISMARCK. — Le correspondant parisien du *Wiener Tageblatt* qui, dans ces dernières années, était plus ou moins de l'entourage de M. Gambetta, raconte que quelque temps après son retour d'Allemagne, ce dernier, un jour après le dîner, quelqu'un lui ayant demandé si réellement il avait été à Varzin, s'écria :

« Non, cette fois-ci, je n'ai pas vu M. de Bismarck; mais je me suis cependant une fois dans ma vie rencontré avec lui.

» C'était en 1867, pendant l'Exposition universelle ; le roi de Prusse venait d'arriver à Paris. Un soir, je me trouvais avec un de mes amis à prendre des bocks devant un des cafés du boulevard.

» Il y avait une foule énorme et les consommateurs étaient serrés les uns contre les autres comme des harengs. Je causais avec animation ; sautant mon gosier se sécher, je veux prendre mon verre, il n'y était plus.

— « On le l'a gobé, comme le Hanovre », me dit mon ami.

» Aussitôt deux de nos voisins se lèvent et s'en vont ; l'un d'eux, un colosse, n'était autre que M. de Bismarck, qui, par mégarde, au milieu de cette presse, avait pris mon bock pour le sien, et qui, averti par le mot de *Hanovre* qu'il était reconnu, se dérobait à toute éventualité d'une scène. »

— CE QU'EST DEVENU L'OURMEICIAU-SAINT-GERVAIS. — L'arbre connu sous ce nom est célèbre dans les annales du vieux Paris, beaucoup plus que ne l'ont été les fameux peupliers de 1792, de 1830 et de 1848. Ces arbres prétendus libéraux n'étaient, en somme, qu'un calembour latin, et Gavroche, qui ne connaît pas la langue des Romains, s'est demandé plus d'une fois comment le peuple émancipé par la Révolution avait pu choisir pour emblème de son affranchissement le *peupl' lié*.

L'orme, vieil arbre gaulois, végétal indigène et essentiellement conservateur, symbolisait au contraire la paix et la tranquillité. Sous son ombrage s'asseyaient paisiblement les vieux et dansaient joyeusement les jeunes; jamais il ne s'y fit, comme autour du peuplier, de farandoles effrénées et de carmagnoles révolutionnaires.

Celui qui étendait sa vaste ramure devant l'église de Saint-Gervais et qu'on voit figuré sur tous les vieux plans de Paris, est tristement remplacé aujourd'hui. An lieu où son feuillage s'arrondissait en dôme de verdure, stationne le matériel disgracieux et encombrant du nettoyage public : tombereaux, chariots, balayeuses, voitures d'arrosage, rouleaux compresseurs et autres engins du service municipal. Du sable, ses cailloux, des matériaux de toute nature rétrécissent désagréablement la petite place circonscrite par la façade postérieure de l'Hôtel-de-Ville, les casernes Lobau et Napoléon, et le gracieux portail de l'église Saint-Gervais.

Impossible, aujourd'hui, de donner un rendez-vous d'affaires ou de galanterie dans cette remise, en plein air : « Attendez-moi sous l'orme » n'aurait plus de sens, au lieu où se dressait jadis le fameux *ourmeciau*, témoin de tant de joyeux et sérieux devis. La ville de Paris qui dispose de tant de hangars et autres remisages, devrait, ce nous semble, épargner au portail de Saint-Gervais, le premier édifice parisien où les trois ordres grecs aient été superposés et à la façade postérieure, si remarquable, du nouveau palais municipal, l'injure d'un tel voisinage. Si elle trouve la place trop nue, qu'elle revienne à l'antique *ourmeciau* ; il la meublera mieux.

REVUE DES SCIENCES

Les principes toniques des champignons comestibles. — Leur nature; caractères qui les rapprochent des ferments solubles. — Production d'une insensibilité générale par l'action locale d'une douche de gaz acide carbonique sur l'orifice supérieur du larynx. — Mécanisme de ce phénomène. — L'action du café sur la nutrition. — Expériences sur des animaux. — Influence du café sur la rapidité de l'inanition. — Le classement des aliments d'après leur richesse en azote. — Action chimique exercée par les microbes sur les azotates. — Origine des azotites alcalins contenus dans le sol et dans les eaux.

La toxicité de certains champignons jette sur l'ensemble de leurs congénères comestibles un mauvais vernis, et qui serait justifié, à en juger par les observations récentes de M. Dupetit. Il a montré, en effet, que si l'on prend du suc frais du cèpe comestible (*Boletus edulis*), de l'oronge vraie (*Amanita cæsarea*) et même de l'innocent champignon de couche (*Agaricus campestris*) et qu'on l'introduise par inoculation sous la peau de petits animaux : lapin, cobaye, rat, on atteint rapidement une dose susceptible de produire des effets toxiques et même mortels. Ainsi se justifie scientifiquement ce mot de saint François de Sales qui, comparant les bals aux champignons déclarait que « le meilleur de ceux-ci ne vaut rien. » Mais quand on songe aux doses considérables de ce suc qui sont nécessaires pour produire la mort, on se sent rassuré et on arrive à cette conclusion qu'en faisant un bon choix on s'assure les bénéfices d'une sensualité impunie.

D'ailleurs il faut que ce suc pénètre dans les vaisseaux par effraction, c'est-à-dire qu'il soit injecté sous la peau, pour qu'il devienne toxique : un rat qui serait tué de cette façon peut impunément grignoter de l'oronge vraie ou du champignon de couche et n'en éprouve, bien au contraire, aucun dommage. Ce n'est pas le seul exemple, on le sait, de poisons qui perdent leur activité ou qui la voie singulièrement amoindrie par l'élaboration digestive. Dans les effets produits par l'inoculation du suc des champignons réputés inoffensifs, on observe des différences imputables à l'espèce; c'est ainsi que les grenouilles résistent à cette épreuve quand on leur injecte du suc de bolet comestible et de champignon de couche, et sont tuées, au contraire, par le suc de l'*amanita rubescens*. C'est affaire de nature chimique des tissus avec lesquels ce suc entre en contact ou de susceptibilité spéciale du système nerveux.

Le suc des champignons, même des meilleurs, constitue un liquide éminemment altérable et qui ne tarde pas à fourmiller de microbes dès qu'il est sorti des vaisseaux ou des cellules qui le contiennent. La rapidité avec laquelle il change de couleur au contact de l'air et de la lumière, dans un grand nombre d'espèces vénéneuses et dans quelques espèces comestibles, donne une idée de son extrême mobilité chimique. Il était intéressant de rechercher si les effets nuisibles de ce suc, introduit par inoculation, sont imputables aux microbes, à des ferments solubles ou à quelque principe chimique anologue aux alcaloïdes vénéneux.

C'est ce qu'a fait l'auteur de ces recherches. Stérilisant par le froid, suivant la méthode de M. Pasteur, le suc fraîchement extrait, il a constaté qu'il n'en conservait pas moins ses propriétés nuisibles ; d'où la conclusion légitime que les microbes ne sont pour rien dans la toxicité de ce suc, et qu'elle est due à un principe soluble. Les réactions chimiques de celui-ci l'éloignent de la nature des alcoloïdes connus et le rapprochent des ferments solubles ; d'ailleurs une température de 100°, qui serait vraisemblablement sans effet sur un alcaloïde, stérilise ce suc, et de la une présomption de plus qu'il agit à la manière des ferments. Mais rien ne dit que les ferments dits solubles ou *non figurés* ne sont pas des agglomérations de microbes d'une infinie petitesse, susceptibles de passer à travers les pores les plus déliés de nos filtres et que les microscopes les plus forts n'isolent par les uns des autres, de telle sorte que la fermentation, fait trop général pour être possible de deux explications aussi distantes, serait dans tous les cas œuvre de vie et non pas de chimie. Quoi qu'il en soit, ces recherches expliquent dans une certaine mesure l'indigestibilité relative des champignons, même des meilleurs, qui se placent, à ce point de vue, dans une catégorie alimentaire distincte dont on peut user sans préjudice, mais dont il ne faut pas abuser.

J'ai signalé, il y a quelques semaines, la communication intéressante faite par M. M. Brown-Séquard relativement à l'action exercée par l'insufflation d'un jet d'acide carbonique dans l'arrière-gorge et d'où résulte une telle insensibilité de l'entrée du larynx que la muqueuse permet alors des contacts contre lesquels elle se révolte en temps ordinaire avec une énergie dont le phénomène de l'*engouement* donne la mesure. Poursuivant ses recherches à ce sujet, ce physiologiste n'a pas tardé à constater que la protection d'un jet de ce gaz par l'ouverture du larynx produisait, si l'on prolongeait suffisamment l'expérience, une insensibilité s'étendant progressivement à tout le corps. Mais le gaz acide carbonique ayant, quand il est respiré, des effets très analogues à ceux du chloroforme, on pouvait croire que cette insensibilité provenait de ce que ce gaz avait été respiré et avait ainsi pénétré dans le sang. Pour démontrer que cette explication, rendue déjà improbable par la différence des effets constatés chez les animaux qui respirent de l'acide carbonique et chez ceux qui reçoivent simplement une douche de ce gaz sur le larynx n'est pas recevable, M. Brown-Séquard eut soin d'assurer, par l'introduction préalable d'un tube dans la trachée, la respiration d'un air non mélangé d'acide carbonique, et il observa les mêmes phénomènes.

Il y a plus : quand il coupait les nerfs qui animaient cette partie du larynx, il ne constatait plus d'insensibilité générale, et quand, sectionnant l'un de ces nerfs il laissait l'autre intact, les phénomènes d'insensibilité se montraient de ce côté avec une étendue et une netteté qui faisaient défaut de l'autre côte. Et de là cette conclusion ; que l'irritation de ces nerfs par l'action de l'acide carbonique arrivant au centre percepteur, c'est-à-dire au cerveau, le modifie et le met dans une inaptitude temporaire à sentir les impressions que les nerfs sensitifs répartis à la périphérie lui apportent d'ordinaire. Ce n'est pas là, du reste, un fait physiologique isolé ; ce n'est pas non plus un fait purement spéculatif. M. Brown-Séquard a démontré en effet que cette action locale exercée par un jet d'acide carbonique sur l'entrée du larynx peut suspendre, chez ces animaux, des convulsions épileptiques ou toxiques telles que celles qui sont produites par la strychnine et l'acide phénique.

Il semble qu'on ait tout dit au sujet de l'action du café, et pourtant une foule de points de l'histoire de cette liqueur « aux poètes si chère » sontencore controversés et appellent de nouvelles recherches. Tout le monde est à peu près d'accord sur ses effets de stimulation cérébrale, sur la manière dont il modifie les sécrétions, la contractilité musculaire, la circulation ; mais on est moins fixé sur la façon dont il influence la nutrition. Lui fournit il des éléments utiles ? Lui vient il en aide seulement d'une manière indirecte en en ralentissant le mouvement et lui faisant ainsi réaliser des économies ? Autant de points discutés. Un médecin brésilien, M. Guimaraes, a pensé résoudre ces problèmes physiologiques par l'expérimentation sur les animaux et en particulier sur les chiens.

Ses expériences ont montré tout d'abord l'action toxique du café sur ces animaux. En effet, cinq d'entre eux qui avaient été nourris avec de la viande et de l'eau, et auxquels on injectait journellement, par une sonde introduite dans l'estomac, de 200 à 300 grammes, c'est-à dire un quart de litre environ, de café noir, n'ont pas tardé à présenter des troubles manifestes de la santé et ont succombé du cinquième au neuvième jour, perdant en moyenne, chaque jour, de 35 à 45 grammes par kilogramme de leur poids initial.

Dans une autre série d'essais, des chiens comparables ont été privés de nourriture et réduits à l'eau pure ; les uns n'ont reçu que cette boisson, les autres y ont ajouté de 80 à 100 grammes d'une forte infusion de café noir ; or ceux-ci n'ont survécu que treize à quinze jours, perdant par jour 28 à 33 grammes de leur poids primitif, tandis que les premiers ont vécu de vingt-quatre à trente-quatre jours, subissant une perte corporelle moitié moindre. La conclusion naturelle de ces expériences est que le mouvement de désassimilation est activé par le café et que, sous son influence, l'inanition marche environ moitié plus vite.

Mais comment se comportent des animaux qui, mangeant à discrétion, sont soumis à l'usage du café noir à doses notables ? L'expérience suivante répond à cette question. Six chiens mangeant de la viande à volonté prirent en même temps par jour 80 grammes d'une infusion de café noir. On les soumit à des pesées attentives et l'on constata que leur poids, qui diminuait dans le principe, regagnait ensuite, et parfois même dépassait, le point de départ. L'appétit paraissait surexcité par ces doses modérées de café et la quantité de viande ingérée était presque doublée au bout de quelques jours. En même temps, la chaleur s'élevait, la circulation devenait plus active, et le système nerveux manifestait une excitabilité accrue.

En résumé, le café à doses considérables n'est rien moins que le « *poison lent* » dont parlait Fontenelle; il semble abaisser le rhythme des fonctions de réparation et si une alimentation riche et succulente ne compense pas les pertes, il use l'économie par une sorte *d'autophagie*, lui imposant des pertes excessives. Ainsi s'explique la maigreur des gens qui abusent du café et les bons offices qu'il rend aux gens obèses, atones, flegmatiques, dont le système nerveux vibre avec lenteur. Le café à petites doses est digestif, c'est-à-dire imprime à l'estomac une stimulation qui le rend plus apte à élaborer les aliments qu'il reçoit ; peu nourrissant en lui-même, il stimule la nutrition, à la condition que celle-ci dispose de matériaux alimentaires suffisants, et particulièrement de viandes. Prend-on du café à fortes doses, tout en usant d'une alimentation pauvre et peu copieuse, l'organisme, en proie à une surexcitation maladive, brûle sa propre substance et ne tarde pas à ne pouvoir plus faire les frais de cette dépense excessive. En résumé, les aliments nourrissants sont l'antidote du café, et l'ont peut dire par contre, que le café atténue, sans les faire disparaître, les inconvénients d'une nourriture trop copieuse et trop riche. Quant aux propriétés alibiles du café en lui-même, singulièrement exagérées par M. de Gasparin dans un mémoire qui fit grand bruit, il y a une trentaine d'années, elles ne sont rien moins que réelles, et l'observation faite par M. d'Abbadie, que les musulmans d'Abyssinie, malgré l'usage fréquent qu'ils font du café, supportent moins bien le jeûne que les chrétiens, trouve dans les faits expérimentaux invoqués par le médecin de Rio-Janeiro son explication très satisfaisante. L'utilité principale du café gît dans le sentiment d'alacrité corporelle, de bien-être cérébral, de défatigue, qui se produit sous son influence et qui le rapproche singulièrement de la *coca*; mais ce n'est qu'un aliment très médiocre, malgré sa richesse en azote. On est revenu, en effet, de cette théorie, trop chimique pour être physiologique, qui mesurait, naguère encore, le pouvoir nutritif des aliments d'après la quantité centésimale d'azote qu'ils renferment, et qui aurait conduit à placer la houille ou l'azotate d'ammoniaque avant le filet de bœuf, classement que l'estomac aurait obstinément récusé.

MM. Gayon et Dupetit avaient publié déjà un travail duquel il résultait cette conclusion que les azotates alcalins pouvaient être décomposés par des microbes à la vie desquels l'air n'est pas indispensable et qui y suppléent en s'emparant de l'oxigène qui est à leur portée dans le milieu où ils vivent. C'est ainsi que l'acide azotique du nitre, formé d'azote et d'oxigène, est décomposé intégralement par ces petits organismes qui absorbent l'oxigène et rendent l'azote libre. Un microbe vient d'être trouvé par eux qui, doué d'un pouvoir moindre de réduction (comme on dit en chimie), arrête avant ce terme son opération d'analyse et, se contentant de prendre une partie de cet oxigène, transforme l'acide azotique en acide azoteux, moins oxigéné. Cette propriété n'appartient pas exclusivement à ce microbe; elle est l'attribut commun de tous ces organismes, mais tandis que le microbe du choléra des poules, la bactéridie charbonneuse et le vibrion septique ne transforment que de très petites quantités d'azotates, ce microbe nouveau opère cette décomposition avec une extrême énergie. La présence dans le sol et dans les eaux de quantités notables d'azotites s'explique sans doute de cette façon. Ainsi continuera à s'agrandir le domaine de l'intervention de la vie dans des phénomènes que l'on considère encore comme étant d'ordre physico-chimique, à mesure que se dévoileront davantage les mystères de ce monde des infiniment petits, si agissant et si puissant par le nombre.

FONSSAGRIVES.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

L'organisation égyptienne

Londres, 15 janv.

Le *Times* dit que la note de lord Granville, concernant l'Egypte, déclare que l'Angleterre croit à la libre navigation et à la protection du canal.

Ce sont là des questions d'intérêt général qui ont été proposées par les puissances, pour s'entendre et pour s'assurer de la liberté du passage pour tous les navires dans toutes les circonstances, avec réserve, qu'en cas de guerre, aucun navire ne pourrait y débarquer, sans troupes ni munitions.

Aucun acte d'hostilité ne sera permis dans le canal, même à la Turquie.

Lord Grandville constate ensuite que, concernant la question financière, il y aurait possibilité de faire des économies et de simplifier l'administration de Dafra. Il ajoute que l'armée égyptienne devra être peu considérable. Le maintien de l'ordre devra être confié à une gendarmerie ou une police distincte.

Paris, 15 janv.

Le « Livre Jaune » constate que M. Duclerc n'a pas cessé de demander pour la France, le maintien du *statu quo* en Egypte ou l'équivalent.

Paris, 15 janv.

Les dépêches de lord Granville maintiennent la suppression du contrôle. Mais elles expriment la croyance que la France et l'Angleterre ne pourront continuer à exercer en Egypte une influence bienveillante.

Paris, 15 janv.

La dernière note de M. Duclerc, datée du 4 janvier, dit que le contrôle et les autres institutions internationales en Egypte avaient pour but d'assurer l'administration politique et financière dans ce pays.

Elle n'admet pas la répression d'Arabi pour outrance et suppression des institutions.

L'attitude de l'Angleterre oblige la France à reprendre en Egypte sa liberté d'action.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du lundi 15 janvier 1883

Présidence de M. BRISSON.

Bruits de couloirs

M. Duclerc lira aujourd'hui, au début de la séance de la Chambre, l'exposé des négociations relatives à l'Egypte.

La séance est ouverte à 2 heures.

La question égyptienne

M. DUCLERC, président du Conseil, annonce la prochaine communication des principaux documents de la question égyptienne. Il fait l'historique de la question et expose les mesures prises pour sauvegarder les intérêts de nos nationaux.

Parmi ces mesures, se trouvait la création d'une commission pour la dette et le contrôle, organisée d'accord avec la France et l'Angleterre. Mais la face des choses a changé depuis, par suite de l'intervention anglaise.

Pendant la lutte, notre rôle a été celui d'amis séparés par des dissentiments passagers.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 15 janvier.

Ventes 800 b. Marché inchangé.

Liverpool, 15 janvier.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 15 janvier

New-York, 10 3/16.
Recettes 25,000 b
New-Orléans low middling 71 1/2.
Savanah » » » s/s.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 15 janvier 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 13 janvier

janv.	févr.	mars avril	mai juin	juil.	août
10.05	10.10	10.23	10.37	10.51	10.65	10.77	10.88

Ventes du jour : 28,000 balles. — Marché facile.

Recettes du jour : 25,000 balles contre 13,000 b. en 1882 et 24,000 en 1881.

Saindoux

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	octob.
11.00	11.05	11.12	11.22	11.30	11.35	11.37	11.40	11.42	11.45

Mais

janv.	févr.	mars avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
68	67	66 1/2	66	64 3/4	00	00	00

Roubaix, le 15 janvier 1883.

PARIS, 15 janvier. — *Huile de Colza* 10 k. fut comptant, 1 0/0 : courant 85 75; février 85 75; mars-avril 85 75; 4 de mai 82 50. — *Huile de lin* : courant 58 25; février 58 50; mars-avril 59 .. ; 4 de mai 59 50 — *Spiritueux* 1re q. l'h. 80e fût c. esc 10 k. : courant 51 25; février 52 75; mars-avril 54 .. ; 4 de mai 54 25. — *Sucres bruts* 88° : disp. 52 75 à 53 .. — *Sucres blancs n° 3* : courant 59 80; février 61 25; mars-avril 61 10; 4 de mai 62 60. — *Sucres raffinés* : 106 » 107 .. — *Farines 9 marques* : courant 57 70; février 57 70; mars avril 57 80; 4 de mars 58 25 — *Marque Corbeil* : 61 .. — *Blés* : courant 26 10; février 26 10; mars-avril 26 30; 4 de mars 26 30. — *Seigles* : courant 16 50; février 16 50; mars-avril 17 .. ; 4 de mars 17 25.

LILLE, 15 jan. — Sucre indien 88 degrés cours offi. .. .. .. Id. nos 7 à 9 .. .. Id. en pain, 6 k. no 1, 112 50 Sucre numéro 3 .. .. Id. Indigène n° 3 .. .. 8/6 betteraves disponibles 48 .. Id. courant .. .. Id. Grains disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dispon. 48 .. Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. .. 1. à livrer, premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. 4 d'été, ... Id. 4 dernier .. .. Id. brochain .. ..

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	76 50à.. ..	20 ..à26 ..	17 50à18 50
— épuré p. q.	88 50	.. ..	.. ..
Œillette b. goût	.. .. ..	32 .. 30 ..	.. ..
— rousse	.. .. ..	.. ..	.. ..
Cameline	60	16